Bulletin d'information

Projet éolien des Rabaudières (79)

VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Excellence environnementale & Energie locale

août 2022

Edito

Développeurs en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous imaginons un projet éolien sur les communes de Marcillé, Fontivillié et Alloinay (79).
Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,6 GW en 2023 dans sa Pogrammation pluriannuelle de l'Energie de 2019-2023.
Plus spécifiquement en Nouvelle-Aquitaine, l'objectif est d'atteindre 5500 MW d'installations éoliennes terrestres d'ici 2030. Au 31 août 2022, seuls 1512 MW étaient installés.

C'est en 2018 que ce projet a été initié par notre société auprès des propriétaires et/ou exploitants de la zone, et des mairies.
La zone d'études présentée en page suivante, est située à cheval sur les communes de Marcillé, Fontivillité et Alloinay.
Des études naturalistes, paysagères et acoustiques sont en cours, pour identifier en premier lieu les enjeux du site et ainsi proposer une implantation qui s'intègre de façon optimale au sein de la zone.

La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 80 personnes.

Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !

L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 vient renforcer les conditions de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin d'exploitation.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 0,061€/kWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,5% de la consommation électrique nationale au 1er trimestre 2022 (source : SDES).

INVITATION

aux expositions pour une information sur le projet éolien

Rendez-vous à la salle des fêtes de Saint-Génard le :

Mercredi 10 Mai
de 14^{H}30 à 18^{H}

Et **Mardi 16 Mai**
de 17^{H} à 20^{H}

Venez vous informer et échanger !

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom : .....
Adresse : .....
Tél / mail : .....
Vos remarques / questions :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
thomas.auzemery@volkswind.com

Présentation du projet

La zone d'études

Le projet se situe sur la zone potentielle ci-contre, qui :

- Est éloignée des monuments historiques, le plus proche étant à plus de 1,8 km
- A un potentiel compris entre 6 et 10 éoliennes
- Permettra un éloignement à plus de 600 mètres des habitations (réglementation minimale de 500 m)
- Est éloignée des zones de protection environnementales Natura 2000 et ZNIEFF, et de toutes contraintes techniques (lignes ferroviaires, routes, lignes RTE, canalisations de gaz)

Zoom sur la zone potentielle du projet

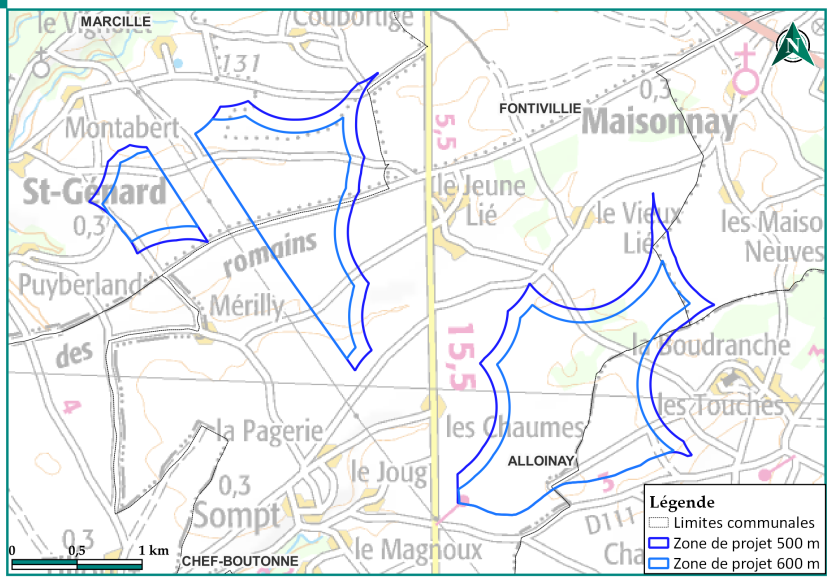

Les contraintes autour de la zone

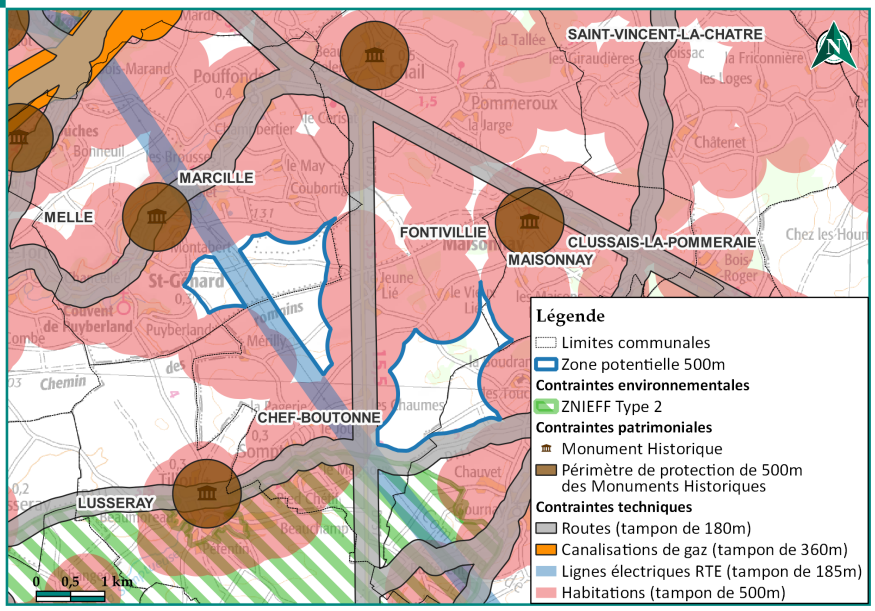

Des études environnementales et paysagères ont permis de déterminer les principaux enjeux dans et autour de la zone de projet pour les éviter :

- Evitement des zones à enjeux environnementaux (avifaune, chiroptères, zones humides...)
- Eloignement des haies et boisements (plus de 100 m)
- **Eloignement des habitations (à 600 m)**

Les différentes études menées permettront de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Pour un projet de 8 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est :

18 750
Foyers alimentés sans émission polluante
(chauffage inclus) selon la consommation annuelle moyenne CRE 2021

91 168 MWh
Production annuelle estimée

305
Emplois créés
En Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 93 en Deux-Sèvres pendant l'année de la construction
Source : Outil TETE (ADEME)

43 150 T
Tonnes de CO_2 évitées
chaque année (300g/KWh)
soit l'équivalent des émissions annuelles moyennes de 5 800 voitures neuves
Source : INSEE

6 550 000 €
Pour les entreprises locales
(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, , ...)

403 200 €
de retombées fiscales
par an estimées pour les collectivités locales

Les études

Environnementale

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné en 2021 pour la réalisation de l'expertise environnementale de la zone de projet. Celle-ci est renforcée par les données d'associations environnementales locales.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Cette étude est renforcée par les données de suivis écologiques du parc des Rabaudières.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales permettant de proposer un projet éolien cohérent et adapté à son environnement. Des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement seront proposées et permettront de garantir une intégration optimale du projet dans son environnement.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur ICPE, des suivis écologiques seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

Acoustique

Le bureau d'études Delhom Acoustique réalise l'étude acoustique. Pour cela, un expert est venu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes du projet, afin de déterminer l'état sonore initial, avant l'implantation des éoliennes.

Ensuite, le bureau d'étude modélise la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au droit des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; + 3 dB la nuit).

Des mesures d'optimisation par bridage acoustique seront proposées au besoin, pour garantir le respect de ces valeurs règlementaires.

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

Paysagère

Le cabinet d'études EPURE Paysage a été missionné en avril 2022 pour réaliser le volet paysager de l'étude. Ce volet se décompose en trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios seront comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes seront étudiés afin d'analyser le rendu du projet dans le paysage. Des mesures seront ensuite proposées afin de participer à l'intégration du parc éolien, par exemple, une mesure de plantation de haies pour les riverains ayant une vue directe sur le projet pourra être mise en place.

Les étapes du projet

2021 — Préfaisabilité
- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaisabilité

2022-2023 — Conception du projet
Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats
- Elaboration du projet final

2024 — Instruction du projet
- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

2025 — Construction

2025-2045 — Exploitation (20 à 40 ans)
- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2045 ou + — Démantèlement
- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site

Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur
https://parc-eolien-rabaudieres-mellois.fr/

Les idées reçues : Vrai ou Faux ?

L'avifaune

Causes d'accidents mortels chez les oiseaux (pour 10 000 décès)

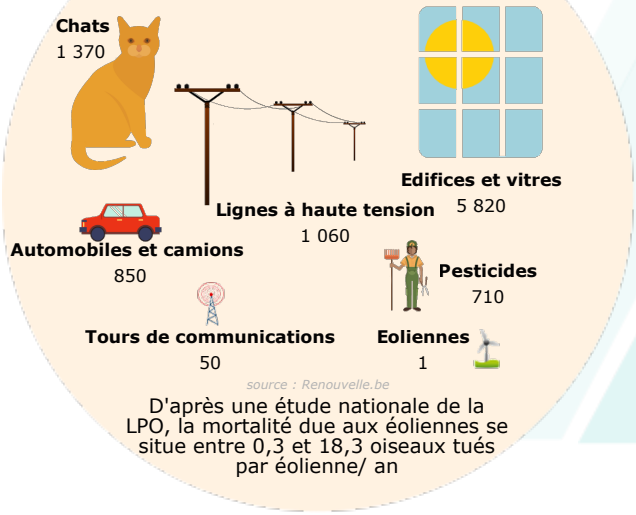

source : Renouvelle.be

D'après une étude nationale de la LPO, la mortalité due aux éoliennes se situe entre 0,3 et 18,3 oiseaux tués par éolienne/ an

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

A qui revient la charge du démantèlement ?

Le démantèlement est l'entière responsabilité du propriétaire de la société du parc éolien, c'est lui qui doit organiser et financer le démantèlement. En cas de défaillance de la société de ferme éolienne, ce sont les garanties financières préalablement constituées qui seront mobilisées par le préfet. En effet, après l'obtention de l'Autorisation Environnementale du projet, la société relative à la ferme éolienne doit constituer des garanties financières dont le montant est calculé selon l'arrêté du 26 août 2011, modifié le 10 décembre 2021.

En aucun cas le démantèlement ne sera à la charge du propriétaire terrien, du fermier ou encore de l'Etat.

A titre d'exemple, pour un parc de 6 éoliennes de 4,2 MW, ce sont 630 000€ qui seront provisionnés et bloqués avant la mise en service du parc éolien.

► Par arrêté du 22 juin 2020, **lors du démantèlement des éoliennes, la totalité des fondations des éoliennes doit être excavée**, jusqu'à la base de leur semelle.

Plus de réponses à vos questions sur le livret "Pour y voir + clair : Le vrai / faux", du Ministère de la Transition Energétique

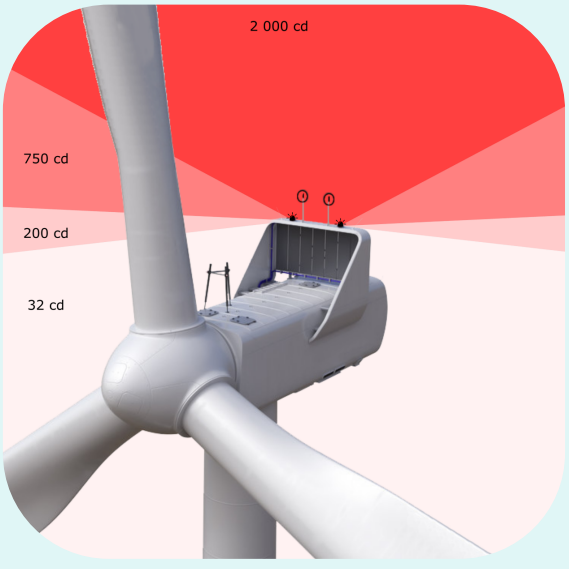

Le balisage va-t-il évoluer ?

Le balisage lumineux des éoliennes a pour objectif de garantir la sécurité des transports aériens et des exercices militaires. Ce balisage est blanc la journée avec une intensité de 20 000 cd, et rouge la nuit avec une intensité de 2 000 cd.

Néanmoins, la filière éolienne, ayant conscience de la gêne que cela représente pour les riverains de parc, travaille depuis de nombreuses années avec les aviations pour limiter cette gêne. Ainsi, plusieurs évolutions récentes de la réglementation ont vu le jour :

- la réduction possible de l'intensité lumineuse de certaines éoliennes selon la configuration du parc, permettant de diviser l'intensité par 10 !
- l'arrêté du 29 mars 2022 permet dorénavant l'utilisation de feux dits " à faisceaux modifiés" qui dirigent le signal lumineux vers le ciel, rendant le balisage nocturne bien moins visible par les riverains.
- enfin, des tests sont en cours en Ardèche pour pouvoir n'allumer les signaux lumineux que lors des passages d'aéronefs, comme c'est déjà le cas en Allemagne.

Vos contacts privilégiés

Thomas AUZEMERY
Chargé de développement
07.68.42.25.20

Charlotte NICOLAS
Cheffe de projets Régionale
05.87.31.86.65

VOLKSWIND
Production d'électricité éolienne

Volkswind France
Centre Régional de Limoges
Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
Téléphone : 05.55.48.38.97